

ÉCLAIRCISSE



PRÊT-À-L'EMPLOI

EXILIS®

La pierre angulaire de l'éclaircissage



EXILIS® - AMM n° 2090055 - 2% de 6-Benzyladenine soit 20 g/litre - ®marque déposée et détenteur de l'AMM FINE AGROCHEMICALS LTD. P273 Éviter le rejet dans l'environnement. P391 Recueillir le produit répandu. P501 Éliminer le contenu/ récipient conformément aux spécifications de l'étiquette. SP1 Ne pas polluer l'eau avec le produit ou son emballage. Ne pas nettoyer le matériel d'application près des eaux de surface. Éviter la contamination via les systèmes d'évacuation des eaux à partir des cours de ferme ou des routes. SPe3 Pour protéger les organismes aquatiques, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport aux points d'eau. SPe3 Pour protéger les plantes non cibles et les arthropodes non cibles, respecter une zone non traitée de 5 mètres par rapport à la zone non cultivée adjacente. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. DE SANGOSSE S.A.S. au capital de 9 366 378 euros - 300 163 896 RCS Agen - N°TVA Intracommunautaire FR 57300163896. Bonnel - CS 10005 - 47480 Pont-du-Casse (France) - Tél. 05 53 69 36 30 - Fax 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 pour la distribution de produits phytopharmaceutiques à usage professionnel. Edition SEPTEMBRE 2022. Annule et remplace toute version préalable. Consulter le site www.desangosse.fr - Crédit photos DE SANGOSSE / iStock.

Danger pour le milieu aquatique - toxicité chronique (catégorie 3)

H412 Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

EUH401 Respecter les instructions d'utilisation pour éviter les risques pour la santé humaine et l'environnement.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.



EXILIS®

L'ÉCLAIRCISSEMENT CHIMIQUE POUR POMMIERS

Un outil moderne pour améliorer le calibre des fruits

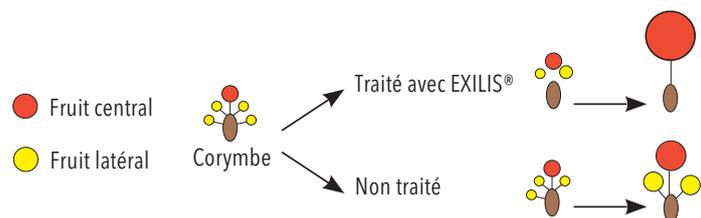
AVANTAGES

EXILIS®, appliqué après la floraison, donne d'excellents résultats dans le cadre d'un programme d'éclaircissement et permet :

- ✓ d'améliorer la régulation de la charge,
- ✓ d'augmenter le calibre,
- ✓ d'améliorer le retour à fleurs.

MODE D'ACTION

EXILIS® crée un déficit en assimilats au niveau des jeunes fruits et augmente la concurrence entre fruits au sein d'un même corymbe. Ainsi, il accroît la chute des fruits de plus faible croissance tout en favorisant la différenciation du fruit principal du corymbe.



EXILIS® active la division cellulaire et peut, de ce fait, accroître le calibre des fruits indépendamment des effets sur la charge des arbres.

RECOMMANDATIONS D'EMPLOI

Appliquer EXILIS® quand les jeunes fruits présentent un diamètre moyen entre 7 et 15 mm.

Un bon éclaircissement s'obtient lorsque la température maximale est de l'ordre de 20-25°C. Les températures de la semaine suivant l'application devront être supérieures à 15°C afin d'assurer une bonne efficacité. Une bonne hygrométrie (> 70 %) favorise la pénétration du produit et son efficacité. Des températures supérieures à 28°C peuvent engendrer un excès d'éclaircissement.

Traiter avec un volume d'eau suffisant pour assurer une couverture idéale de la végétation et des fruits sans pour autant provoquer de ruissellement. Adapter la quantité d'eau au volume de végétation des arbres. Une pluie survenant dans les 6 heures après l'application est susceptible de diminuer l'activité du traitement. EXILIS® montre une parfaite sélectivité mais ne doit pas être utilisé sur des fruits, arbres et vergers subissant un stress quelconque ou qui ne sont pas sains.



EXILIS® peut s'utiliser en association ou en programme avec d'autres éclaircissants ou avec un éclaircissement mécanique.

Appliqué en association avec des éclaircissants auxiniques à base de ANA, EXILIS® générera un effet éclaircissant supérieur à l'application isolée de chaque spécialité.

Pour les variétés de pommes sensibles aux fruits pygmées, ne pas associer EXILIS® à ANA ou NAD. Consultez votre technicien pour des recommandations spécifiques par variété.

DOSE D'UTILISATION

EXILIS® s'emploie sur pommiers à une dose de 0,375 à 0,750 L/hL. La dose d'utilisation doit être adaptée aux variétés en fonction de leur sensibilité à l'alternance, à la production de fruits de petits calibres et en fonction de leur sensibilité à l'éclaircissement chimique. Le contexte de pollinisation de la parcelle, la vigueur des arbres et le niveau de pollinisation doivent aussi être pris en compte. Enfin, cette dose sera également modulée en fonction de l'utilisation d'autres substances entrant dans le cadre d'un programme d'éclaircissement et en fonction des conditions de température lors du traitement et dans la semaine qui suit l'application.



Suivre les recommandations de votre technicien pour adapter la dose d'EXILIS® à la situation particulière de vos parcelles de pommiers, des différents contextes de pollinisation, et aux conditions pédoclimatiques lors du traitement.

Dose maximale : 7,5 L/ha/an.

EXILIS® - concentré soluble (SL).

Emballage : 10 L.

Usage autorisé : pommiers* substance de croissance*modification du niveau de la nouaison .

Délai avant récolte (DAR) : 90 jours.

EXILIS est non classé.

